

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du mercredi 4 février 2026

Par suite d'une convocation en date du 29 janvier 2026, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, le mercredi 4 février à 19h00, sous la présidence de Sylvie TARAGON, Maire.

Présents : Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Éric SOGNO-LINA, Virginie MIANI, Yves LEGER, André QUILLOT, Muriel FAVRE, Virginie KOCH, Vivian ROUSSEL, Audrey VALLEZ

Pouvoir : Laurie FALCONNIER à Sylvie TARAGON

Excusée : Laurie FALCONNIER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Audrey VALLEZ est nommée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

♦ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 décembre 2025**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

♦ **Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 5 décembre 2025, dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées.

• **Devis signés :**

- Route de la Croisée, rue de la Mairie, route du Crêt du Feu : la mise à la côte des tampons recouverts suite à la reprise de l'enrobé pour 11'636 € TTC – SER SEMINE

• **D.I.A.** (Déclaration d'Intention d'Aliéner) : formalité imposée à tout propriétaire qui souhaite vendre un bien immobilier situé sur une zone de préemption.

- Vente d'une habitation au 594 route du Rhône : pas de préemption de la commune
- Vente de 6 terrains à l'OAP de Marlogne : pas de préemption de la commune
- Vente d'une habitation au 171 Les Vernettes : pas de préemption de la commune
- Vente d'un terrain au 200 chemin de l'Oratoire : pas de préemption de la commune

♦ **Points soumis à délibération :**

1- DEL 2026-01 : Acquisition de parcelles au centre bourg

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition d'un particulier de céder des parcelles cadastrées 0A 2610, 0A 2611, 0A 2614 et 0A 2615 pour une superficie totale de 67 m².

Madame le Maire propose d'acquérir ces parcelles au prix de 50 € le m² pour un montant total de 3'350 €, et précise que les frais d'actes seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition de ces parcelles.

2- DEL 2026-02 : Adhésion et subvention à l'association « les Amis de la Gendarmerie »

Madame le Maire rappelle que l'association « Les amis de la Gendarmerie » est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, dont l'objectif est de rassembler des personnes attachées à la présence et au prestige de la Gendarmerie nationale.

Cette association a pour objet de :

- promouvoir les valeurs portées par la Gendarmerie nationale ;
- transmettre ces valeurs aux jeunes générations ;
- soutenir les gendarmes dans leurs missions au service de la population ;
- consolider les liens entre la Gendarmerie et la nation ;
- entretenir un réseau associatif qui regroupe des adhérents chargés d'assurer le rayonnement de l'association au profit de la Gendarmerie nationale.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 100 € par an minimum.

Madame le Maire propose aux élus d'adhérer à l'association loi 1901 «Les amis de la Gendarmerie».

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de Clarafond-Arcine à l'association « Les amis de la Gendarmerie » pour un montant de cent cinquante euros (150 €).

3- DEL 2026-03 : Embauche d'un stagiaire de l'enseignement

Madame le Maire rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Cela permettrait de renforcer les liens de notre collectivité territoriale avec les établissements d'enseignement du territoire, d'offrir une première expérience professionnelle tout en permettant la réalisation d'études présentant un intérêt pour la Mairie de Clarafond-Arcine, notamment pour la communication.

Madame le Maire informe qu'elle a reçu une candidature spontanée d'une étudiante en Master 2 Politiques publiques pour un stage de 4 mois de mars à juin.

Madame Le Maire précise également que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs. Il est proposé au Conseil Municipal d'accueillir cette stagiaire, d'approuver le versement d'une gratification et d'autoriser le Maire à signer les conventions de stage et tous documents afférents à ce recrutement.

4- DEL 2026-04 : Création d'un emploi permanent à temps complet

Madame le Maire indique qu'un agent en poste aux services techniques doit prendre sa retraite courant 2026.

Elle ajoute que pour la gestion du service et après concertation avec le CDG 74, qui a réalisé le diagnostic organisationnel, et les agents, il convient de créer un poste de responsable des services techniques sur le cadre d'emploi des techniciens.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie B, relevant du grade de technicien.

En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les fonctions pourront être occupées par un agent contractuel, dans les conditions fixées aux articles L. 332-8 ou L. 332-14 du Code général de la fonction publique.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création de ce poste et charge Madame le Maire de procéder au recrutement.

Arrivée d'Hervé Bouëdec.

5- DEL 2026-05 : « Paies à façon » : Convention avec le Centre de Gestion 74

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie propose une prestation « Paies à façon », dont l'objet est d'assurer, pour le compte des collectivités qui le souhaitent, le traitement informatisé des rémunérations.

L'objectif de cette mission facultative est de proposer l'élaboration des paies en fonction des éléments transmis par les collectivités dont les étapes principales sont :

- confection des paies des élus et des agents, quel que soit leur statut ;
- transmission des bulletins de salaire, des états liquidatifs récapitulatifs par catégorie de personnel, des états des charges diverses, des états récapitulatifs de fin d'année ;
- préparation du mandatement de la paie : envoi des fichiers des virements et du mandatement,
- envoi des données sociales DSN via le portail Net entreprises.

Cette mission « Paies à façon » présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation en vigueur et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, gestion des déclarations sociales.

Madame le Maire précise que cette prestation est assurée moyennant une participation de 12 euros par mois et par bulletin ; le premier mois de paie étant facturé à 22 euros par bulletin (ce qui inclut le paramétrage du logiciel de paie, la saisie de tous les éléments personnels et de carrière des agents rémunérés).

Eu égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter le CDG74 pour cette prestation et d'autoriser à cette fin Madame le Maire à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers. Le détail des prestations réalisées est joint à ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

♦ Informations diverses

- Marche Octobre rose : la remise de don, d'un montant de 1'490 €, en faveur du Comité Féminin pour le Dépistage du Cancer du Sein des Savoie, s'est déroulée le 22 janvier 2026.
- Marche Mars bleu : au vu du succès de la première édition en 2025, la manifestation est renouvelée cette année le 8 mars 2026.
- Vogue : une réunion de préparation a eu lieu le jeudi 29 janvier 2026 en présence d'élus et du président du Comité des fêtes, Justin Surault. Les forains n'étaient pas présents malgré les invitations transmises. Les échanges ont été constructifs. La bonne tenue de la manifestation prévue les 24, 25 et 26 avril sera fonction des retours des documents nécessaires.
- Barnum : la Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place un dispositif pour obtenir gratuitement un barnum de qualité (3m x 3m), à destination exclusive des associations locales. Ce matériel a été remis à Madame le Maire le 30 janvier 2026.
- Tennis : les travaux de changement de la clôture et de la porte de l'un des cours sont terminés. La pose d'affiches ou de banderoles est interdite sur le grillage car cela pourrait engendrer une prise au vent et la dégradation de la clôture.
- Agorespace : l'entreprise en charge du changement des cages n'est pas encore intervenue.
- Chaufferie : une fuite d'eau a été détectée sur le réseau de chaleur. Afin de préserver l'installation et l'approvisionnement en eau chaude, tout est mis en œuvre pour remédier au problème au plus vite.
- Route des Marquisats : une branche est accrochée dans les fils électrique et menace de tomber. Le propriétaire sera contacté.
- Peillonex : les fils téléphoniques tombés au sol, n'ont pas été relevés. Le prestataire sera recontacté.
- Bois communal des Vernettes : de nombreux arbres sont morts et menacent de tomber. Un devis va être demandé à un élagueur.
- ZAC 3 de la Semine : pour information, suite au dépôt d'un permis de construire, le service instructeur consulte des gestionnaires afin que les installations respectent les règles de rejet des eaux usées et pluviales.
- Bibliothèque municipale : une réunion avec Savoie Biblio a permis de définir certaines idées de travaux d'amélioration du bâti. Afin de trier et nettoyer la bibliothèque, les livres seront entreposés dans une salle de la Maison Pour Tous. Certains livres seront donnés à une association de Challonges qui organise une bourse aux livres au profit du Comité féminin pour le dépistage du cancer du sein des Savoie. Les bénévoles souhaitent mettre en place des animations ponctuelles afin de redynamiser la bibliothèque et organiser une bourse aux livres.
- Syndicat du Vuache : les montants de la contribution des communes membres pour 2026 ont été communiqués. La cotisation pour Clarafond-Arcine s'élève à 4'586.40 €.
- Sortie des aînés : un déjeuner spectacle au cabaret du Moulin du Lac à Trivy (71), avec visite d'une coopérative viticole le matin, ont été proposés aux personnes de 60 ans et plus le mardi 3 février 2026. Malgré la pluie, ce fut une très belle journée !

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et lève la séance à 20h10.

La secrétaire de séance,

Virginie MIANI



Le Maire,

Sylvie TARAGON

